



## Annexe audiovisuelle

# RETOUR À LA BASE 2023

Publiée le 31 août 2023

## SOMMAIRE

I. PRÉAMBULE .....	2
II. MOYENS MIS EN PLACE PAR. L'ORGANISATION .....	3
III. OBLIGATIONS DES CONCURRENTS .....	7
IV. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE .....	10

Autorité Organisatrice (AO)  
**LORIENT GRAND LARGE**

6 Bis Rue François Toullec, 56100 Lorient – France  
Tél. : +33 02 97 32 80 05

## I. PRÉAMBULE

### **ENTRE LES SOUSSIGNÉES :**

L'association **LORIENT GRAND LARGE**, association Loi 1901, domiciliée au 6 bis rue François Toullec - 1er étage, 56100 Lorient

Ci-après dénommée « *ORGANISATEUR* »

### **D'UNE PART**

### **ET**

Toute personne physique réalisant personnellement la COURSE

Ci-après dénommée « *SKIPPER* »

### **ET**

Toute personne physique ou morale (le SKIPPER, son Skipper remplaçant le cas échéant, son Team Manager, ses Sponsors, son Équipe à terre, son Équipe de communication) dont l'inscription à la COURSE a été acceptée par l'ORGANISATEUR

Ci-après dénommée « *CONCURRENT* »

### **D'AUTRE PART**

Lorient Grand Large organise le Retour à La Base, une course en solitaire exclusivement destinée aux IMOCA. Cette transatlantique retour sans escale, dont le départ sera donné le 26 novembre 2023 à Fort-de-France en Martinique, sera la dernière épreuve de la saison 2023 des IMOCA Globe Series et sera sélective et qualificative pour le Vendée Globe 2024.

Afin d'assurer à cette manifestation sportive l'audience qu'elle mérite, l'ORGANISATEUR a défini une stratégie de production et d'exposition optimisées des images, des audios et des directs, dont l'Annexe audiovisuelle organise et règlemente l'utilisation. Pour cela, elle s'appuie sur une volonté de mise à disposition et de distribution sans exclusivité pour :

- Offrir au grand public la couverture média la plus importante possible de la course et de ses CONCURRENTS ;
- Permettre à l'ensemble des CONCURRENTS et à l'ORGANISATEUR de bénéficier d'une couverture audiovisuelle à la hauteur de leurs engagements respectifs.

Dans ce cadre, le CONCURRENT participera à la promotion et au développement de la course. En outre, le présent contrat permet au skipper de bénéficier des moyens photographiques et audiovisuels mis en place par l'ORGANISATEUR qui, lui-même, bénéficie de l'engagement du CONCURRENT, notamment en termes d'équipements,

de télécommunication et de partage d'informations.

Le CONCURRENT certifie que la présente Annexe est compatible avec les contrats qu'il a précédemment conclus et sera compatible avec ceux qu'il viendrait à conclure avant le départ de la COURSE tout en se portant garant du respect de la présente Annexe.

L'intérêt commun des parties étant de bénéficier d'une exposition médiatique maximale.

## II. MOYENS MIS EN PLACE PAR L'ORGANISATEUR

### PRESTATAIRE DE COMMUNICATION

L'ORGANISATEUR a lancé un Appel d'Offre afin de confier la gestion globale de la communication de l'événement à une société spécialisée. La **SAS Tide** a été retenue.

L'équipe sera composée d'une responsable communication éditoriale, d'une responsable communication événementielle et d'une chargée de communication dédiée à l'opérationnel :

- [communication@retouralabase.org](mailto:communication@retouralabase.org)
- Aurélia Mouraud | Responsable communication éditoriale : +33 6 22 04 74 20
- Mathilde Monier | Responsable communication événementielle : +33 6 30 31 18 06
- Astrid Van Den Hove | Chargée de communication : +33 6 13 97 41 31

Le PRESTATAIRE DE COMMUNICATION mandaté par l'ORGANISATEUR a constitué plusieurs équipes afin d'assurer les différents postes inhérents à la promotion de la course. Les équipes mobilisées sur la course seront sous la responsabilité de l'ORGANISATEUR Lorient Grand Large et son équipe marketing et communication.

### ÉQUIPE DE RÉDACTION

En charge de la gestion et l'application de la ligne éditoriale et la rédaction de l'ensemble des contenus diffusés sur le site internet ainsi que les communiqués de presse quotidiens pour l'intégralité de la course.

L'équipe sera composée, a minima, de trois rédacteurs et d'un assistant de rédaction dédié à la retranscription des vacations et des messages du bord :

- [redaction@retouralabase.org](mailto:redaction@retouralabase.org)
- Charlotte Chabas : + 33 6 68 43 39 44
- Antoine Grenapin : +33 6 26 61 01 79
- Aurélia Mouraud : +33 6 22 04 74 20

## ÉQUIPE DIGITALE

En charge de la gestion et l'application de la ligne éditoriale digitale, la production de contenus, l'animation de chaque canal de diffusion de la course, les relations avec les influenceurs et la gestion de l'achat d'espaces publicitaires.

L'équipe sera composée, a minima, d'un Social Media Manager, épaulé de deux Community managers :

- Alexandre Morceau : [digital@retouralabase.org](mailto:digital@retouralabase.org) - + 33 7 60 82 52 87

Les moyens éditoriaux et digitaux déployés par l'ORGANISATEUR seront précisés lors d'une réunion d'ici la conférence de presse du 19 septembre 2023.

## ÉQUIPE PRESSE

En charge de la couverture médiatique de la course, la gestion des relations avec les médias avant, pendant et après la course, et l'optimisation des retombées de l'événement et du territoire lorientais.

L'équipe sera composée d'une attachée de presse spécialisée de la course au large, en collaboration avec le service presse de Lorient Agglomération :

- [presse@retouralabase.org](mailto:presse@retouralabase.org)
- **Cécile Gutierrez** | Attachée de presse Retour à La Base : + 33 6 64 92 92 10
- Myriam Breton-Robin | Responsable relations presse Lorient Agglomération : [mbretonrobin@agglo-lorient.fr](mailto:mbretonrobin@agglo-lorient.fr)

Mission assurée par l'équipe vidéo :

- Diffusion des communiqués de presse « Course » et partenaires
- Organisation de la conférence de presse et de la présentation des SKIPPERS
- Organisation d'un voyage presse pour assurer une large couverture médiatique des arrivées

## ÉQUIPE DE PHOTOGRAPHES

En charge de la production, la réalisation, la distribution et l'optimisation de la diffusion de photos libres de droits pour l'ORGANISATEUR, ses partenaires et la presse.

L'équipe photo sera en charge de capter des photographies lors de la conférence de presse du 19 septembre, durant la durée de l'événement à partir du 21 novembre 2023,

du Départ et des Arrivées, mais également de réceptionner les images envoyées par les CONCURRENTS pendant toute la durée de la course.

L'équipe sera composée d'un coordinateur et de trois photographes :

- **Arnaud Letrésor** | Coordinateur : [photo@retouralabase.org](mailto:photo@retouralabase.org) - + 33 6 77 34 99 75
- Photographes : **Anne Beaugé, Jean-Louis Carli, Pierre Bouras**

Les photos réalisées par l'ORGANISATEUR seront mises à disposition des CONCURRENTS en basse définition pour leur communication interne et externe, hors achat d'espace publicitaire, ainsi qu'en haute définition pour envoi à la presse uniquement (hors couvertures et doubles pages de titres de presse).

Toute utilisation publicitaire ou commerciale sera soumise à l'achat de droits supplémentaires auprès du photographe concerné.

Le crédit des photographes officiels de la course sera obligatoire :

© *Prénom Nom / Retour à La Base.*

L'accès aux photos se fera sur [le serveur de la Classe IMOCA](#).

## ÉQUIPE VIDÉO

En charge de la production et la réalisation d'images vidéo de la course, libres de droits pour l'ORGANISATEUR, ses partenaires et la presse, à partir du 21 novembre 2023 et jusqu'à la remise des prix officielle de la course.

Le PRESTATAIRE DE COMMUNICATION a mandaté la société **Air Vide et Eau Productions** pour assurer la couverture vidéo du Retour à La Base 2023.

- Contact : [video@retouralabase.org](mailto:video@retouralabase.org)

L'équipe vidéo sera composée d'un réalisateur et, a minima, d'un cadreur :

- Réalisateur : Thomas Sametin
- Cadreur : Aurélien Le Bourhis

Prestations audiovisuelles assurées par l'équipe vidéo :

- À partir du 21 novembre 2023 : réalisation de différents sujets d'ambiance à destination des médias audiovisuels et des canaux de diffusion de l'événement, jusqu'au départ de la course
- 26 novembre 2023 : captation du départ et réalisation d'un sujet à destination des médias audiovisuels et des canaux de diffusion de l'événement
- Course : réception des images, diffusion aux médias audiovisuels et montage de différents sujets à destination des médias audiovisuels et des canaux de diffusion de l'événement
- Arrivées : captation a minima de l'arrivée des 3 premiers SKIPPERS et réalisation de sujets à destination des médias audiovisuels et des canaux de diffusion de l'événement

*La diffusion en direct de l'arrivée des 3 premiers SKIPPERS et la captation de l'arrivée de chaque SKIPPER reste à ce jour à déterminer.*

- Décembre : réalisation du film officiel de la course à destination des médias audiovisuels et des canaux de diffusion de l'événement

Les vidéos réalisées par l'ORGANISATEUR seront mises à disposition des CONCURRENTS pour leur communication interne et externe, hors achat d'espace publicitaire, et pour envoi à la presse.

Toute utilisation publicitaire ou commerciale sera soumise à l'achat de droits supplémentaires auprès de la société Air Vide et Eau Productions.

Le crédit des vidéos officielles de la course sera obligatoire :

© Air Vide et Eau Productions / Retour à La Base.

L'accès aux vidéos se fera sur le serveur vidéo de la course.

## **SERVEUR VIDÉO**

L'ORGANISATEUR fera usage [du serveur multimédia de la Classe IMOCA](#) afin de diffuser l'ensemble des « banques images » photos et vidéos, les documents officiels de communication et les contenus photos produits par les SKIPPERS pendant la course.

L'ORGANISATEUR a par ailleurs mandaté la société de production audiovisuelle **Nefsea Production** afin de déployer une plateforme de distribution des contenus vidéos produits par les SKIPPERS pendant la course.

Ces serveurs sécurisés seront à destination exclusif de l'ORGANISATEUR, des CONCURRENTS, des médias accrédités et des partenaires de la course.

Cette plateforme de distribution restera ouverte pour une durée de 2 mois.

## **COMMUNICATION DE CRISE**

L'ORGANISATEUR définira un protocole de communication de crise en lien direct avec la Direction de Course, ses prestataires de communication et les CONCURRENTS.

L'organisation partagera ce protocole avec l'ensemble des CONCURRENTS et acteurs concernés avant la conférence de presse du 19 septembre 2023.

### III. OBLIGATIONS DES CONCURRENTS

#### **AUTORISATIONS, GARANTIES ET OBLIGATIONS DE PRÉSENCE**

Avant, pendant et après la COURSE, le CONCURRENT devra se rendre disponible, sur rendez-vous préalable, pour tous les temps forts de la course (voir calendrier officiel) et toute demande de l'ORGANISATEUR pour la promotion de la course et de ses partenaires.

Afin de lui permettre de mettre en œuvre ses actions de communication et de promotion de la course, le CONCURRENT autorise l'ORGANISATEUR et l'ensemble de ses prestataires à utiliser son image, son nom et sa voix, avant, pendant et après la course, à titre non exclusif pour le monde entier et pour toute la durée légale de protection des droits de propriété intellectuelle, à compter de la date de signature de la présente annexe audiovisuelle ou, le cas échéant, de la remise des images concernées.

L'ORGANISATEUR pourra librement mettre ces images à disposition des médias et les exploiter librement dans ses éléments de présentation et sur tout support, pour ses besoins de communication et/ou ceux de ses partenaires, hors utilisation commerciale et excluant tout conflit d'intérêt manifeste avec les partenaires des CONCURRENTS.

#### **RÉFÉRENT MULTIMÉDIA**

Chaque SKIPPER devra mandater auprès de l'ORGANISATEUR, avant le 26 octobre 2023 et pour l'ensemble de la course, un référent multimédia.

Ce contact sera à envoyer à : [communication@retouralabase.com](mailto:communication@retouralabase.com)

Ce référent multimédia sera l'interlocuteur permanent de l'ORGANISATEUR pour tout sujet de communication. A ce titre, il s'engage à remettre spontanément et en temps utile, ainsi qu'à la première demande, à l'ORGANISATEUR et l'ensemble de ses prestataires, l'ensemble des informations et documents qui leur seront nécessaires pour la mise en place de la communication de la course et à la tenir informée de tous éléments de quelque nature qu'ils soient, indispensables à la bonne exécution des actions envisagées.

Pendant la course, le référent multimédia aura pour missions :

- d'alerter l'ORGANISATEUR en cas de refus de diffusion des photographies et images vidéos envoyés par le SKIPPER

- de transmettre **dès réception**, les éventuelles images photos et vidéos envoyées par le SKIPPER par d'autres canaux que ceux mis à disposition par L'ORGANISATEUR

## BANQUES IMAGES

L'ORGANISATEUR fera son affaire de récupérer l'ensemble des banques images photos et vidéos que le CONCURRENT aura transmis aux courses d'avant-saison via le serveur de la Classe IMOCA.

## ENVOI DE PHOTOS PENDANT LA COURSE

En course, le SKIPPER enverra ses supports photos sur une adresse FTP personnalisée mise en place par l'ORGANISATEUR qui réceptionnera les fichiers afin de pouvoir les mettre à disposition sur le serveur.

Chaque SKIPPER devra transmettre à l'ORGANISATEUR, dans la mesure du possible et en fonction de ses moyens, **au minimum 3 photos de thématiques différentes par semaine de course** :

- format portrait et/ou paysage
- selfies
- panorama extérieurs, de jour et/ou de nuit
- instants de vie à bord, moments d'action...
- rencontres avec autres bateaux, faune...

Aucune validation des contenus photos ne sera demandée au référent multimédia. Le coordinateur de l'équipe de photographes de l'ORGANISATEUR contactera le référent multimédia s'il estime qu'une ou plusieurs des images reçues puissent poser problème.

L'ORGANISATEUR mettra également en place la possibilité pour les SKIPPERS d'envoyer des fichiers photo via les messageries instantanées WhatsApp et Telegram.

Le numéro de téléphone concerné sera communiqué ultérieurement.

## ENVOI DE VIDÉOS PENDANT LA COURSE

En course, le SKIPPER enverra les supports vidéos prévus dans un planning de diffusion sur une adresse FTP personnalisée mise en place par l'ORGANISATEUR **ou** directement à son équipe qui devra les transmettre **dès réception** à l'ORGANISATEUR.

Chaque SKIPPER devra transmettre à l'ORGANISATEUR, dans la mesure du possible et en fonction de ses moyens, **2 à 3 contenus vidéos sur l'ensemble de la course.**

Dès l'arrivée du SKIPPER à Lorient ou dès son abandon, le CONCURRENT disposera de 48 heures pour transmettre à l'ORGANISATEUR l'intégralité des images qu'il aura tournées pendant la course, que ces images aient été envoyées par le SKIPPER pendant la course ou non. Ces images auront vocation à être utilisées pour la réalisation du film officiel de la course et pour la promotion future de l'événement.

Les moyens de production vidéo déployés par l'ORGANISATEUR seront précisés lors d'une réunion d'ici la conférence de presse du 19 septembre 2023.

## COMMUNICATION AVEC L'ÉQUIPE ÉDITORIALE

Avant, pendant et après la course, le SKIPPER devra se rendre disponible pour les communications audios avec l'ORGANISATEUR afin de participer à l'exposition de la course.

Les équipes éditoriale et digitale de l'ORGANISATEUR prendront contact d'ici début octobre avec les CONCURRENENTS afin de mettre en place le système de communication (appel, e-mail ou messagerie instantanée) le plus efficient.

Le numéro de téléphone concerné sera communiqué ultérieurement.

## CONTENUS TEXTES

En plus des contenus multimédia photos et vidéos, les équipes éditoriale et digitale encouragent fortement les SKIPPERS à partager leurs contenus écrits, type « mots de la nuit » et « carnets de bord ».

Ces textes seront à envoyer à : [redaction@retouralabase.org](mailto:redaction@retouralabase.org)

## CONTENUS AUDIOS

Les équipes éditoriale et digitale de l'ORGANISATEUR mettront en place un « **répondeur** » officiel.

Chaque SKIPPER devra transmettre à l'ORGANISATEUR, dans la mesure du possible et en fonction de ses moyens, **1 à 2 messages vocaux par semaine.**

Le numéro de téléphone concerné sera communiqué ultérieurement.

## CONTENUS DIGITAUX

Afin d'optimiser la portée des publications des CONCURRENTS et de l'ORGANISATEUR, le CONCURRENT s'engage à ouvrir les droits de crosspostage, de mentions et d'identification de l'ensemble de ses comptes réseaux sociaux vers ceux de la course.

Afin d'optimiser le relai des publications des CONCURRENTS, l'ORGANISATEUR encourage fortement les CONCURRENTS à mentionner, ou a minima à identifier, les comptes de la course sur chaque publication traitant de son actualité.

L'ORGANISATEUR s'engage pour sa part à mentionner et identifier le compte de chaque CONCURRENT concerné par toute publication

L'équipe digitale de l'ORGANISATEUR transmettra les liens de crosspostage à chaque CONCURRENT d'ici début octobre.

## IV. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

### CONCESSION DES DROITS PORTANT SUR LES CONTENUS

Conformément aux dispositions des articles L.333-1 et suivants du code du sport, l'ORGANISATEUR est propriétaire du droit d'exploitation de la course qu'il organise.

Par les investissements qu'il réalise pour la tenue de son événement et sa promotion, l'ORGANISATEUR demeure le propriétaire des films, vidéos, photos et autres produits audiovisuels qu'il produit, au sens des articles L.132-23 et L.215-1 du Code de la propriété intellectuelle.

En sa qualité d'auteur des contenus, le CONCURRENT demeure néanmoins producteur des films, vidéos, photos et autres produits audiovisuels, au sens des articles L.132-23 et L.215-1 du Code de la propriété intellectuelle qu'il réalise et capte, avant et pendant la durée de la course.

De ce fait, le CONCURRENT et l'ORGANISATEUR s'engagent l'un et l'autre à réaliser un certain nombre de prestations et à céder des droits sur les images tel que précisés dans la présente annexe audiovisuelle.

Il est précisé en tant que besoin que le CONCURRENT conserve l'entière disposition de ses DROITS DE REPRODUCTION, DROITS sous réserve qu'il ne porte aucune atteinte à la propriété que l'ORGANISATEUR détient sur les droits d'exploitation de la course en application des articles L.333-1 et suivants du code du sport.

## CONCESSION DU DROIT DE REPRODUCTION

Dans le cadre de sa participation à la course, le CONCURRENT concède à l'ORGANISATEUR le DROIT DE REPRODUCTION qu'il détient sur ses images, sur tous les supports et aux fins de toute action de communication, d'information et de promotion de l'ORGANISATEUR.

Le terme SUPPORTS désigne tous procédés ou modes de diffusion, de transmission ou de retransmission écrit, sonore, visuel, numérique, tactile, toute combinaison de ces éléments, notamment immatériels (presse, radio, télévision, tout nouvel outil de diffusion, tout média électronique, réseau de communication, réseaux sociaux, teasers, web-séries, reportages et documentaires) ou matériels (guides, plaquettes, flyers, pancartes, PLV, présentoirs, stands, catalogues, dépliants, brochures, rapports d'activités).

Le terme ACTIONS DE COMMUNICATION, D'INFORMATION ET DE PROMOTION DE LA COURSE renvoie à toute diffusion, information ou méthode faite directement ou indirectement par l'ORGANISATEUR telles que toute action :

- De relations publiques et de relation presse ;
- De création et mise en ligne d'un serveur multimédia ;
- De promotion de la course, de ses partenaires et des activités et services de l'ORGANISATEUR ;
- D'information du public ;

Le droit de reproduction comporte notamment le droit de reproduire, par tous procédés techniques connus ou inconnus à ce jour, les « images pré-course » et les « images course », de manière isolée ou associées à d'autres créations, sur tous supports connus ou inconnus à ce jour (notamment vidéogrammes, téléphonie mobile, téléchargement et base de données), en tous formats.

Le droit de représentation comporte notamment le droit de représenter ou de faire représenter les « images pré-course » et les « images course » au public en intégralité ou partiellement, par tout mode de communication existant ou à découvrir, par fil ou sans fil, notamment par radiodiffusion et télédiffusion numérique ou analogique, télématique, multimédia et tous services en ligne, par tout réseau de communication électronique et de radiocommunication fixes et/ou mobiles (dont Internet, intranet, téléphonie, etc.), et ce quelles que soient les modalités de distribution ou de diffusion de la technologie utilisée. Le droit de représentation comporte également le droit de diffuser les « images pré-course » et les « images course » dans le cadre de « news », magazines, teasers, web series, reportages et documentaires officiels.

Le droit d'adaptation comporte notamment le droit de retoucher et/ou de modifier les fichiers numériques, et d'utiliser tous procédés en vue de la représentation ou la reproduction numérisée de tout ou partie des « images pré-course » et « images course », sur un mode linéaire ou interactif, permettant la reconstitution intégrale des « images pré-course » et « images course », ou par fragments, seules ou intégrées à

d'autres éléments audiovisuels, informatiques, télématiques ou tout autre élément quelle qu'en soit la forme et le contenu sans altérer l'image du CONCURRENT.

Le CONCURRENT accepte que ses « images pré-course » et les « images course » puissent faire l'objet d'incrustation des logos de l'ensemble des partenaires ainsi que des fournisseurs de la course dans une logique de promotion de la course et/ou de leur engagement dans celle-ci, hors utilisation commerciale et excluant tout conflit d'intérêt manifeste avec les partenaires du CONCURRENT.

La concession est consentie pour le monde entier et pour une durée de 70 années à compter de la signature des présentes.

En contrepartie de l'exposition que la course apportera au CONCURRENT ainsi que de la promotion qui en est faite par l'ORGANISATEUR, la présente concession est consentie et acceptée à titre gratuit.

L'ORGANISATEUR autorise par ailleurs le CONCURRENT à utiliser les images produites par l'ORGANISATEUR et mises à la disposition des médias dans le cadre de la course (« Images de l'ORGANISATEUR ») à titre gratuit et non exclusif pour le monde entier et pour toute la durée légale de protection des droits de propriété intellectuelle à compter de la date de signature de la présente annexe multimédia ou, le cas échéant, de la remise des images concernées.

Cette autorisation comprend les droits de reproduction, de représentation et d'adaptation comme décrits précédemment.

L'ORGANISATEUR accepte ainsi que les Images de l'ORGANISATEUR puissent faire l'objet d'incrustation des logos de l'ensemble des partenaires du CONCURRENT dans une logique de promotion de la course et/ou de leur engagement dans celle-ci, hors utilisation commerciale et excluant tout conflit d'intérêt manifeste avec les partenaires de la course et de l'ORGANISATEUR.

Le CONCURRENT pourra ainsi notamment utiliser les Images de l'ORGANISATEUR (photos, vidéos, sons, contenus pour la presse, identité graphique, etc.) telles qu'elles auront été mises à disposition sur le serveur multimédia. Le CONCURRENT pourra les mettre librement à disposition des médias et les exploiter librement dans ses éléments de présentation et sur tout support, pour les besoins de la communication de son activité, et/ou celle de ses partenaires.

## **GARANTIES**

Le CONCURRENT déclare détenir sur les contenus l'ensemble des droits nécessaires lui permettant de consentir aux présentes concessions.

En tant que besoin, le CONCURRENT déclare qu'il a obtenu toutes les autorisations nécessaires pour consentir aux présentes concessions et garantit l'ORGANISATEUR à ce titre.

L'ORGANISATEUR et le CONCURRENT se garantissent mutuellement contre tous recours ou actions que pourrait former toute personne morale ou physique, en ce compris leurs sponsors, partenaires et fournisseurs, susceptibles d'avoir un droit quelconque à faire valoir sur tout ou partie des images cédées au titre de la présente annexe multimédia et se tiennent quittes et indemnes de tout frais y compris contentieux susceptibles d'en résulter (notamment honoraires d'avocats).

## **DROITS DE REGARD ET PRÉVENTION DE CONFLITS D'INTÉRÊT**

Le CONCURRENT aura libre accès aux images de l'ORGANISATEUR et pourra solliciter la suppression immédiate de toute images, photos, séquences de films représentant le CONCURRENT de manière qu'il considère dans son opinion raisonnable indigne, peu flatteuse et/ou susceptible de jeter un discrédit public à son encontre ou à celui de ses partenaires.

Comme rappelé en préambule, l'intérêt commun des parties est de bénéficier, et de faire bénéficier à leurs partenaires, d'une exposition médiatique maximale, notamment par l'utilisation de leurs images respectives conformément aux termes et conditions de la présente annexe audiovisuelle.

Les parties s'interdisent de donner licence pour des actions à visée exclusivement commerciale (achat d'espaces publicitaires sur panneaux d'affichages et spots TV) à leurs partenaires, fournisseurs et licenciés officiels des images dont elles seraient respectivement cessionnaires au titre de la présente annexe audiovisuelle. Elles s'engagent à diriger leurs partenaires, fournisseurs et licenciés officiels vers la partie à qui les images souhaitées appartiennent pour la conclusion d'une éventuelle convention.

De manière générale, pour toutes exploitations, les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour éviter que l'utilisation des images par leurs partenaires, fournisseurs et licenciés officiels n'entraîne un conflit d'intérêts manifeste entre leurs partenaires respectifs et/ou des conséquences préjudiciables à ces derniers avant, pendant et après la course.

## **AVENANTS**

Toute modification par l'ORGANISATEUR de cette annexe audiovisuelle fera l'objet d'avenant(s) publié(s) et communiqué(s) à l'ensemble des skippers.

## **PÉNALITÉS**

Le non-respect de ces engagements fera l'objet de sanctions financières, dont le détail sera communiqué ultérieurement dans une Annexe « pénalités ».

## **SIGNATURES**

Fait à Lorient,  
Le

Le SKIPPER